

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice



**OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENTS
DANS LE SECTEUR AGRO-SYLVO-PASTORAL AU
BURKINA FASO**

Version provisoire
Juin 2018

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
CONEXTE.....	
Erreur ! Signet non défini.	
I. CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE DU SECTEUR AGROSYLVO PASTORAL.....	6
I.1. Cadre législatif et réglementaire	6
I.2. Politiques et stratégies dans le secteur agro-sylvo-pastoral	8
I.3. Principales réformes dans le secteur agro-sylvo-pastoral.....	9
II. POTENTIALITES AGRO SYLVO PASTORALES.....	12
2.1. Dans le sous-secteur agricole.....	12
2.1.1. <i>La filière Coton</i>	13
2.1.2. <i>Les céréales</i>	13
2.1.3. <i>Les fruits et légumes</i>	16
2.1.4. <i>Les oléagineux</i>	16
II.2. Dans le sous-secteur de l'élevage	17
<i>Source : Rapports d'activités 2008-2017 du MRAH</i>	18
2.2.1. <i>La filière bétail-viande</i>	18
2.2.2. <i>La filière lait</i>	19
2.2.3. <i>La filière cuirs et peaux</i>	19
2.2.4. <i>La filière miel</i>	20
2.2.5. <i>La filière Volaille</i>	20
2.3. Dans le sous-secteur forestier	20
2.3.1. <i>Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)</i>	21
2.3.2. <i>Les ressources fauniques</i>	23
III. OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR AGRO-SYLVO PASTORAL.....	23
3.1. Opportunités d'investissements dans le sous-secteur agricole.....	23
3.1.1. <i>Les gains de productivité dans l'ensemble du système agroalimentaire</i>	23
3.1.5. <i>Des projets concrets en recherche de financement</i>	25
III.2. Les opportunités d'investissement dans le sous-secteur des ressources animales et halieutiques.....	27
3.2.2. <i>Des projets concrets en recherche de financement</i>	28
III.3. Les opportunités d'investissement dans le sous-secteur forestier et faunique.....	28

RAISONS D'INVESTIR DANS LE SECTEUR AGRO SYLVO PASTORAL

1. Un potentiel agricole estimé à 9 000 000 ha de terres arabes, dont 233 500 ha de terres irrigables avec maîtrise totale de l'eau et 500 000 ha de bas-fonds facilement aménageables ;
2. L'existence d'environ 1 200 plans d'eau (barrages, lacs, mares) permettant ainsi de mobiliser environ cinq (05) milliards de mètres cube d'eau de surface par an pour le développement de l'irrigation, de la pêche et de l'aquaculture ;
3. L'existence d'une importante variabilité génétique au sein des espèces végétales locales cultivées ;
4. 70% du territoire national, soit environ 19 048 352 ha, renferme une grande diversité de Produits Forestiers Non Ligneux et ligneux ;
5. L'existence d'un cheptel numériquement important et très diversifié
6. Une population agricole jeune, dynamique, entreprenante et réputée travailleuse ;
7. Un cadre législatif et réglementaire propice et incitatif à l'investissement avec une politique agricole centrée sur l'approche filière et de promotion de l'agrobusiness ;
8. L'existence d'une recherche agricole et environnementale performante avec des acquis importants sur les semences..

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANTR	Agence nationale des terres rurales
CAMVET	Centrale d'Achats des Médicaments Vétérinaires
FDA	Fonds de développement agricole
FEB	Fédération des éleveurs du Burkina
IMF	Institutions de Microfinance
PNSAN	Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNSFMR	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural
PNSR	Programme national du secteur rural
SDR	Stratégie de développement rural
SOFIGIB	Société financière de garantie interbancaire du Burkina
SONAGESS	Société nationale de gestion des stocks de sécurité
CNC	Certificat national de conformité
CIASPH	Code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique
ADP	Assemblée des députés du peuples
FODEL	Fonds national pour le développement de l'élevage
FIE	Fonds d'intervention pour l'environnement
LNE	Laboratoire national d'élevage
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
MAAH	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
FEB	Fédération des éleveurs du Burkina
UTL	Unités de transformations laitières
CCL	Centres de collecte de lait
MRA	Ministère des ressources animales
PNFL	Produits Forestiers Non Ligneux
DGPER	Direction générale de la promotion de l'économie rurale
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Partenariat public-privé
VAFA	Projet de développement de la valeur ajoutée des filières agricoles
PAPFA	Projet d'appui à la promotion des filières agricoles
PNDES	Plan national de développement économique et social
IAP	Instrument automatisé de prévision
PASP	Production agro-sylvo-pastorale
RGPH	Recensement général de la population et l'habitat

CONTEXTE

Le secteur Production Agro-Sylvo-Pastorale (PASP) occupe une place prépondérante dans l'économie nationale; il occupe 86% de la population totale (RGPH 2006) et fournit environ 45% des revenus des ménages agricoles. La contribution moyenne annuelle du secteur PASP à la formation du Produit intérieur brut (PIB) sur la période 2005-2015 est estimée à 32,46% dont 17,79% pour les productions végétales, 11,20% pour les productions animales et 3,46% pour la foresterie et la pêche (IAP, juillet 2016). En 2017, les estimations montrent que la contribution du secteur est de 27,8% dont 14,2% pour les productions végétales, 10,3% pour les productions animales et 3,3% pour la foresterie et la pêche (IAP, 2018). Cette contribution relativement faible et baissière au regard des potentialités du secteur s'expliquerait par une faiblesse des productivités, une faible transformation des produits et une commercialisation des produits bruts. Sur la période 2005-2015, la balance commerciale agro-alimentaire du pays est excédentaire à tendance croissante (un accroissement annuel moyen de 8,3%) avec une progression moyenne de 13,6% dominée par le coton et l'élevage (IAP, 2015).

Le potentiel des filières Agricoles et Agro-industrielles est très important et reste une source de croissance encore largement inexploitée. Conformément aux ambitions affichées dans le PNDES, le Gouvernement envisage faire passer la part du taux de transformation des produits agricoles de 12% en 2015 à 25% à l'horizon 2020. Cependant, après deux années de mise en œuvre du PNDES, le taux de transformation des produits agricoles demeure toujours très faible.

Le présent document donne un aperçu sur le cadre légal et réglementaire, les potentialités et les opportunités du secteur.

I.CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE DU SECTEUR AGROSYLVO PASTORAL

Le Burkina Faso dispose d'un cadre législatif, réglementaire et politique favorable à l'investissement dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

I.1.Cadre législatif et règlementaire

Au Burkina Faso, la gouvernance du secteur agro-sylvo-pastoral est régie par un cadre juridique propice à la promotion des investissements pour le développement des chaînes de valeur. Les principales lois sont :

- **Loi N°034 du 24 juillet 2009 portant régime foncier en milieu rural**

Cette loi garantit la propriété foncière à travers la délivrance des actes de possession foncière en milieu rural. L'accès à la propriété foncière n'apparaît pas comme une contrainte principale auxquelles les investisseurs privés font face au Burkina Faso.

- **Loi N° 070 du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique**

Elle a pour objet de fixer les grandes orientations du développement durable des activités agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques. De façon spécifique, elle vise entre autres la promotion des investissements productifs dans le secteur rural au moyen notamment de l'accès facile aux facteurs de production, à l'existence d'une fiscalité adaptée et à l'assurance agro-sylvo-pastorale pour couvrir les risques liés aux productions.

- **Loi N°10-2006/AN du 31 mars 2006 portant réglementation des semences végétales**

Cette loi régit l'ensemble des activités relatives aux semences végétales au Burkina Faso. Elle vise à créer les conditions pour la promotion de la qualité, de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des semences afin de contribuer à la réalisation de l'objectif national d'intensification, de modernisation de l'agriculture, d'accroissement des productions agricoles et forestières ainsi que de sécurité alimentaire.

- **Loi N°41-1996/ADP du 08 novembre 1996 portant contrôle des pesticides**

Cette loi vise à instituer un contrôle de la gestion des pesticides au Burkina Faso. Ce contrôle vise entre autres à s'assurer : (i) de la régularité des procédures de production, d'expérimentation, d'importation, d'exportation, de reconditionnement, de transit, de transport, de distribution, de stockage, d'utilisation et de destruction du pesticide ; (ii) de la qualité des pesticides ; (iii) du respect des normes d'étiquetage, d'emballages et de procédures d'homologation en vigueur au Burkina Faso.

- **Loi N°026-2007/AN du 20 novembre 2007 instituant un contrôle des engrais**

Cette loi a pour objectif d'instituer un contrôle des engrais d'importation, d'exportation et de fabrication locale au Burkina Faso. Ainsi au sens de cette loi, l'importation des engrais sur le territoire du Burkina Faso est soumise à l'obtention d'un Certificat national de conformité (CNC), délivré par le ministère en charge du commerce, après avis du ministre en charge de l'agriculture. En outre, l'importation et la commercialisation

des engrais sont soumises à l'obtention d'un agrément délivré par le ministre en charge du commerce, après avis du ministère en charge de l'agriculture.

- **Loi N°50-2012/AN du 30 octobre 2012 portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles sylvicoles, pastorales, et halieutiques et fauniques**

Cette loi a pour objet la réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso. Elle fixe les modalités de constitution desdites organisations interprofessionnelles, leur composition, leurs attributions et leur fonctionnement.

- **Loi N°037-2012/AN du 16 décembre 2014 portant réglementation de l'amélioration génétique du cheptel au Burkina Faso**

Elle fixe les règles relatives à la mise en œuvre des actions d'amélioration génétiques des espèces animales domestiques au Burkina Faso.

- **Loi n° 034-2002/AN du 14 novembre 2002, portant loi d'Orientation Relative au Pastoralisme au Burkina Faso**

Cette loi définit le pastoralisme, fixe les principes et les modalités de gestion durable des activités pastorales, agropastorales et sylvo-pastorales. A ce titre, elle confère à l'Etat et aux Collectivités Territoriales de garantir "aux pasteurs le droit d'accès aux espaces pastoraux, le droit d'utilisation équitable des ressources naturelles et la mobilité des troupeaux".

- **Loi n°048-2017/AN du 16 novembre 2017 portant Code de Santé Animale et de la santé publique vétérinaire**

Cette loi régit la santé animale et la santé publique vétérinaire. Elle s'applique aux animaux terrestres et aquatiques dans les domaines suivants : l'organisation vétérinaire; l'exercice de la médecine vétérinaire et les structures professionnelles; la maîtrise sanitaire de l'élevage ; les maladies des animaux; l'utilisation et la protection des animaux; la pharmacie et la pharmacopée vétérinaires ; la chaîne alimentaire et la traçabilité; les mouvements internationaux des animaux, des produits animaux et des produits d'origine animale.

- **la loi n°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso**

Cette loi a pour objet de fixer les règles générales d'orientation de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. Elle a pour but de : (i) créer un cadre national de référence pour assurer la cohérence des interventions des acteurs à travers des réformes juridiques, politiques et institutionnelles appropriées ; (ii) garantir l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale dans toutes les actions de développement.

- **Loi n°003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso**

Le code forestier a pour objet de fixer les principes fondamentaux de gestion durable et de valorisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques.

- **Loi portant sur le Code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique**

(CIASPH) adopté le 17 mai 2018e code vise la création d'un environnement incitatif pour le développement des activités agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques concourant au développement économique et social du Burkina Faso. De façon spécifique, il permet de disposer d'une définition claire et consensuelle de l'entreprise agricole, de faciliter la formalisation et le suivi des entreprises agricoles, et de permettre aux promoteurs d'entreprises agricoles de disposer de moyens juridiques pour justifier leurs statuts auprès des services de la douane et des impôts afin de bénéficier effectivement des avantages incitatifs.

I.2 Politiques et stratégies dans le secteur agro-sylvo-pastoral

Plusieurs politiques et stratégies encadrent le secteur agro-sylvo-pastoral. Il s'agit entre autres :

- **La politique sectorielle « production agro-sylvo-pastorale »**

A l'horizon 2025, le gouvernement ambitionne de faire de l'Agriculture Burkinabè, une Agriculture moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance économique, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active. L'objectif global de cette politique est de développer un secteur « production agro-sylvo-pastorale » productif davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables.

- **La politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle**

La Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) se définit comme le cadre unique de référence en matière d'orientation de toutes les actions de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ainsi, elle se veut le cadre fédérateur des actions entreprises au niveau sectoriel dans les domaines de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, des produits forestiers et fauniques, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement ainsi que de la protection sociale avec comme ambition d'atteindre une sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso à l'horizon 2025.

- **La Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural**

La Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) vise à assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des différends fonciers afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation du développement durable. Elle offre aux autres intervenants en milieu rural un cadre de référence sûr pour éclairer les actions de mise en valeur des terres en milieu rural.

- **La stratégie de développement rural**

Les orientations fortes de la SDR sont portées par les propositions de solutions pour répondre aux défis de développement de l'agriculture. On retiendra entre autres : (i) assurer la couverture des besoins céréaliers

nationaux par la production céréalière nationale dans un contexte de changement climatique ; (ii) développer les filières agricoles et la liaison production-marché ; (iii) assurer une maîtrise effective et une gestion de l'eau de production au regard de l'irrégularité et l'insuffisance des pluviométries et des multiples conflits constatés autour des ressources en eau.

- **Le programme national du secteur rural**

Deuxième du genre, le Programme national du secteur rural (PNSR 2) traduit la volonté du Gouvernement de se doter d'un cadre unique de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de l'ensemble des interventions en matière de développement rural. L'objectif du PNSR 2 est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par le développement durable d'un secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.

I.3 Principales réformes dans le secteur agro-sylvo-pastoral

Elles se répartissent entre les réformes déjà réalisées et celles en cours.

Parlant des réformes déjà entreprises, on note :

- **la création d'une banque agricole**

Au Burkina Faso, la part du financement du secteur agricole dans les crédits octroyés à l'économie représente à peine 3%. Cette faiblesse est liée aux difficultés d'accès des producteurs agricoles au financement bancaire.

L'augmentation de la productivité, des valeurs ajoutées et des revenus agricoles passe par la levée des obstacles aux financements du secteur agricole. La création de cette banque agricole présente des opportunités d'offre de services adaptés aux petits producteurs agricoles.

Les services adaptés peuvent porter entre autres sur : (i) exonération des crédits des organisations des producteurs de TVA et application de frais de dossier réduit ; (ii) exonération des comptes ordinaires des organisations des producteurs de frais de tenue de comptes ; (iii) acceptation de la caution solidaire des membres comme garantie ; (iv) mise en place d'un mécanisme d'assurance agricole.

- **la création d'un fonds national de développement de l'élevage (FODEL)**

Face aux difficultés que les acteurs des filières de l'élevage rencontrent pour accéder au crédit dans les institutions classiques, le Gouvernement a mis en place en 1996 un fonds de développement de l'élevage (FODEL) qui visait à appuyer l'équipement des producteurs. En 2008, un statut particulier a été adopté par DECRET N°2008-241/ PRES/PM/MRA le 23 janvier 2008 accordant au FODEL dans ses nouvelles attributions la possibilité de faire du crédit aux professionnels des trois maillons (production, transformation, commercialisation) soit à titre individuel, soit ~~ou~~ organisés en associations.

- **la création du Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE)**

Le FIE est un fonds créé par la loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013, portant Code de l'environnement au Burkina Faso et mis en place en mai 2015. C'est un outil financier du Gouvernement pour atteindre ses objectifs dans le secteur de l'environnement. Ce sont entre autres:(i) la réduction des tendances actuelles

de dégradation de l'environnement et des pertes économiques liées, (ii) la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et (iii) le développement économique du pays en créant des richesses et des revenus dans les filières de l'environnement et des ressources naturelles.

En 3 ans d'existence, le FIE a financé 370 micro-projets à hauteur de 4 milliards de FCFA, dans 06 régions du Burkina Faso.

- **la Mise en place d'une unité de montage de tracteurs et de matériel agricole**

L'accélération de la mécanisation agricole contribuera à l'accroissement quantitatif et qualitatif de la production pour assurer la sécurité alimentaire et servir de levier à la croissance économique nationale. C'est en s'inscrivant dans cette vision que la promotion de la mécanisation agricole fait l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement qui prévoit encourager les actions de mécanisation agricole et l'installation d'une unité d'assemblage de tracteurs et de matériel agricole.

S'agissant des réformes en cours, elles sont relatives à :

- **la création d'un fonds de développement agricole (FDA)**

Le financement des investissements à moyen et long termes apparaît comme un des obstacles les plus importants à la modernisation du secteur agricole. En effet, la part du financement du secteur agricole dans les crédits octroyés à l'économie représente à peine 3%. Des initiatives diverses ont été développées pour soutenir les banques locales à s'intéresser au financement du secteur agricole soit à travers des lignes de crédit directement logées dans ces banques, soit ~~ou~~ différents fonds ou mécanismes de garanties comme la SOFIGIB. Mais malgré tout, les banques locales financent encore très peu l'agriculture qu'elles trouvent trop risquées.

Fort de ces constats, la nécessité de création d'un Fonds de Développement Agricole (FDA) s'est imposé.

Le FDA a pour mission principale d'offrir au secteur agricole burkinabè, un accompagnement financier à l'effet de contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. Spécifiquement, il s'agira pour le Fonds de Développement Agricole de :

- mobiliser des financements nationaux et internationaux en faveur du secteur agricole au Burkina Faso ;
- financer des activités de production, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques.

- **la création d'une Centrale d'Achats des Médicaments Vétérinaires (CAMVET)**

L'objectif de cette centrale d'achat des médicaments vétérinaires est de contribuer à une meilleure couverture sanitaire du cheptel par un approvisionnement du territoire national en médicaments vétérinaires de qualité et à moindre coût et une promotion de la prescription, la dispensation et l'utilisation des médicaments vétérinaires.

- **la Mise en place d'un mécanisme d'assurance agricole**

Au Burkina Faso comme dans de nombreux pays africains, l'agriculture est particulièrement sensible aux risques naturels tels que la sécheresse, le déficit pluviométrique, les inondations, la menace acridienne et autres catastrophes. De tels risques affectent les capacités de production et les revenus des petits producteurs et plus sérieusement, l'atteinte d'une sécurité alimentaire. Par ailleurs, ces risques menacent la solvabilité des producteurs agricoles et compliquent donc leurs accès aux produits financiers proposés par les structures de financement (banque ou IMF), qui présentent déjà des procédures d'octroi de crédit difficilement accessibles par les producteurs.

Différents outils privés de gestion des aléas climatiques en agriculture comme les assurances, ou de gestion de la saisonnalité des prix comme le warrantage, se développent actuellement au Burkina Faso en complément du mécanisme centralisé de gestion de stocks de sécurité alimentaire qui est confié par l'Etat à la SONAGESS.

Il apparaît essentiel que ces différentes initiatives de gestion des aléas économiques en agriculture, qui sont entreprises par divers acteurs y compris par le secteur privé, s'inscrivent dans un cadre cohérent et harmonisé. Il s'agit pour cela de mettre en place un environnement institutionnel, législatif et réglementaire favorable aux développements de nouveaux produits adaptés et performants. C'est pour cette raison, le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques a prévu de mettre en place un mécanisme de gestion des risques agricoles.

- **la Mise en place d'une Agence Nationale des Terres Rurales**

La loi 034-2009 du 16 juin 2009 portant régime foncier rural a créé à travers ses articles 88 et 89, l'Agence nationale des terres rurales (ANTR) pour la constitution et la gestion du domaine foncier rural de l'Etat et des collectivités territoriales. Cette structure est indispensable pour la sécurisation des terres rurales de l'Etat comme les aménagements hydro-agricoles, pastoraux et forestières.

- **la création d'une unité de production de vaccins pour animaux au laboratoire national d'élevage de Ouagadougou.**

La mise en place de l'unité de production de vaccins pour animaux permettra de renforcer les capacités du Laboratoire National d'Elevage (LNE) et de son réseau de laboratoires régionaux aptes à soutenir la politique du Gouvernement en matière de santé animale, de sécurité sanitaire des aliments, de production de vaccins et de contrôle de qualité des médicaments vétérinaires.

- **la création et opérationnalisation de trois agropoles (BAGRE, SOUROU ET SAMENDENI)**

La recherche de voies innovantes pour promouvoir une croissance forte avec des sources diversifiées et pérennes a conduit le Burkina Faso à opter pour le modèle de croissance basé sur **l'approche pôle de croissance**. Cette ambition de croissance forte ne pourra se réaliser que si la structure de l'économie est profondément transformée, faisant apparaître de nouveaux pôles de croissance dans des secteurs diversifiés avec des projets structurants et innovants à effets d'entraînement.

La production agricole constitue le socle sur lequel le Gouvernement compte promouvoir le développement socio-économique du pays. Ces trois agropoles (Bagrépôle, Samendéni, vallée du Sourou) présentent des potentialités en aménagements hydro agricoles :

- le barrage hydro agricole et hydro-électrique de Bagré : le potentiel hydro-agricole identifié et disponible en aval du barrage et sur le pourtour du lac est estimé à 30 000 ha, dont 7 100 ha irrigables par gravité à l'aval et 22 900 ha irrigables par pompage dans la retenue. Le Burkina Faso a également réalisé sur ce site une centrale hydro électrique d'une puissance de 16 MW, un centre éco-touristique, une exploitation piscicole... ;
 - la vallée du Sourou couvre une superficie de 995 km² avec un potentiel de 30.000 hectares aménageables en périmètres irrigués dont seulement 12,72 % sont réellement aménagés
 - le barrage hydro-agricole et hydro-électrique de Samandéni a une capacité 1.050.000.000 m³ de volume de retenue, une centrale hydro électrique de 17 GWh; 23 600 ha de terres à aménager dont 20.610 ha de terres à irriguer. Une zone d'activités diverses à vocation agro-industrielle sera aménagée en aval de la digue du barrage de Samandéni.
- **l'élaboration et l'opérationnalisation de la stratégie nationale REDD+**

Cette mesure a pour objectif de réduire la déforestation et la dégradation des forêts afin de renforcer leurs capacités de séquestration de carbone.

II.POTENTIALITES AGRO SYLVO PASTORALES

2.1 Dans le sous-secteur agricole

Le Burkina Faso dispose d'un important potentiel en eaux de surface et eaux souterraines, respectivement estimé à 10 milliards de m³ et à 113 milliards de m³. Ce potentiel est constitué, par les cours d'eaux permanents (Mouhoun et son affluent le Kou, la Comoé et son affluent la Léraba, la Pendjari); des cours d'eau non permanents (Nazinon, Nakambé, Béli, Sourou...); des lacs (Dèm, Bam, Tengréla); des barrages hydro agricoles (Kompienga, Bagré, Ziga et Samandéni) et autres retenues d'eau.

La superficie des terres à potentialités agricoles est évaluée à 9 millions ha dont seulement 1/3 (soit 3,5 millions ha) est exploité annuellement. Le potentiel des terres irrigables est estimé à environ 233.500 ha dont 26.758 ha aménagés, (soit 11,5%) mis en valeur. En outre, le pays dispose de 500 000 ha de bas-fonds facilement aménageables.

L'existence d'une importante variabilité génétique au sein des espèces locales cultivées et les potentialités non-négligeables d'irrigation offrent une très grande possibilité d'intensification de la production agricole.

Les politiques sectorielles de développement ont identifié des filières porteuses, dont quatre sont liées à la production agricole : le coton, les céréales, les fruits et légumes et les oléagineux. Le Burkina Faso œuvre à créer, dans chacune de ces filières, une chaîne des valeurs à travers la mise en place des différents segments. Il s'agit d'identifier, de créer ou d'améliorer les principaux facteurs politiques, institutionnels et infrastructurels qui permettront d'accroître la production, d'en réaliser la transformation tout en garantissant la compétitivité des produits. En plus de ces potentialités, les principaux facteurs favorables aux activités de productions végétales sont :

- l'existence de paquets techniques et technologiques adaptés aux diverses zones agro-écologiques mis au point par la recherche ;

- l'existence de dynamiques sociales importantes et la volonté de lutter contre la dégradation des ressources naturelles et la désertification ;
- une bonne complémentarité des diverses régions et zones agro-écologiques du pays
- une recherche agricole et environnementale performante avec des acquis importants.

2.1.1. La filière Coton

La filière coton du Burkina Faso est une expérience bien réussie, avec la création et l'organisation de l'ensemble des segments de la chaîne de valeur ajoutée, allant de l'approvisionnement des producteurs en semences et en intrants, à leur encadrement technique sur le terrain, au transport du coton graine, à la transformation et à la commercialisation.

Le coton contribue à la formation du PIB de plus de 40% et apporte plus de 60% de recettes à l'exportation en 2014. Plus de 3.000.000 de personnes vivent directement et indirectement des revenus du coton au Burkina. Le coton du Burkina Faso se caractérise par :

- la bonne qualité de la fibre récoltée manuellement ;
- la bonne posture en matière de compétitivité internationale ;
- une filière organisée, structurée et dynamique ;
- l'effectivité d'un encadrement technique ;
- l'existence d'une demande extérieure croissante ;
- la forte contribution à la réduction de la pauvreté (plus de 135 milliards de revenus injectés en milieu rural).

Cependant, moins de 5% de la production en fibre de coton est transformée dans le pays. En dépit de la forte exportation de la fibre de coton, il n'en demeure pas moins que cette filière constitue un modèle dans le cadre de la valorisation et de la création d'autres chaînes de valeur ajoutée, notamment dans les sous-secteurs vivrier, fruitier, légumier et dans celui des oléagineux.

La production cotonnière est de 844 337 tonnes soit une hausse globale de 7,59% par rapport à la campagne précédente (784 784 tonnes) et de 10,46% par rapport à la moyenne quinquennale.

Tableau 1 : Production cotonnière de 2007 à 2017 (en tonnes)

ANNEE	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PRODUCTION	377 364	720 675	483 865	529 620	441 057	606 992	766 220	894 982	768 930	774 380	844 337

Source : Données statistiques DGESS/MAAH 2018

2.1.2. Les céréales

Sur la base de l'expérience bien réussie de la filière coton, le Burkina Faso a opté pour la création et l'organisation d'autres chaînes de valeur ajoutée autour de ces principaux produits vivriers. Une telle démarche est capitale pour freiner la conquête du marché urbain par les produits alimentaires importés que sont les « prêt à cuire » ou « prêt à consommer » dont le riz, le couscous, les pâtes...

Les principales spéculations commerciales identifiées au niveau des céréales sont : le maïs, le riz, et pour les tubercules : l'igname, la patate, le manioc et la pomme de terre.

L'analyse de l'évolution des productions est présentée ci-dessus. De façon globale on remarque une baisse des productions des différentes spéculations. Ces baisses s'expliquent en partie par une baisse globale des rendements de toutes les spéculations, négativement affectées par les longues séquences sèches, l'arrêt précoce des pluies, l'attaque de la chenille légionnaire et des oiseaux granivores.

- **Les principales céréales**

La production céréalière définitive des spéculations comme le riz, le maïs, le mil, le sorgho et le fonio de la campagne agricole 2017-2018 a été estimée à 4 063 198 tonnes. Cette production enregistre une baisse respective de 11,03% et de 11,65% par rapport à la campagne agricole passée (4 567 066 tonnes au cours de la campagne 2016-2017) et par rapport à la moyenne des cinq dernières années. La campagne 2017/2018 a connu une baisse de toutes les spéculations.

La production de riz est estimée à 325 566 tonnes, correspondant à une baisse de 15,37% par rapport à la production définitive de la campagne agricole 2016-2017 et par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes, elle est en baisse de 3,23% ;

La production de mil est de 928 234 tonnes soit une baisse de 8,49% et de 16,86% respectivement par rapport à la production définitive de la campagne agricole 2016-2017 et à la moyenne des cinq dernières campagnes ;

Le maïs enregistre une production de 1 533 431 tonnes, soit une baisse de 4,31% par rapport à la production définitive de la campagne 2016-2017 et une quasi stabilité de 0,26% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes ;

La production de sorgho blanc s'établit à 1 005 214 tonnes, soit une baisse de 14,63% et de 21,95% respectivement par rapport à la production définitive de la campagne agricole 2016-2017 et par rapport à la moyenne quinquennale ;

La production de sorgho rouge est estimée à 360 684 tonnes, soit une baisse de 25,85% par rapport à la production définitive de la campagne agricole 2016-2017 et de 16,95% par rapport à la moyenne quinquennale ;

Le fonio enregistre une production de 10 058 tonnes. Cette production est en baisse de 7,93% par rapport à la production définitive de la campagne agricole 2016-2017 et de 31,17% par rapport à la moyenne quinquennale.

Tableau 2 : Production céréalière de 2007 à 2017 (en tonnes)

ANNEE	RIZ	MAIS	MIL	SORGHO	FONIO
2007	113 253	546 302	966 016	1 507 162	12 843
2008	295 407	1 026 758	1 255 189	1 875 046	19 547
2009	218 804	896 073	970 927	1 521 468	26 101
2010	270 658	1 133 480	1 147 894	1 990 227	18 315
2011	240 865	1 076 753	828 740	1 505 543	14 502
2012	319 389	1 556 315	1 078 373	1 923 805	20 659
2013	305 382	1 585 418	1 078 570	1 880 464	19 887
2014	347 501	1 433 085	972 538	1 707 612	8 561
2015	325 138	1 469 611	946 184	1 435 640	13 090
2016	384 689	1 602 524	905 071	1 663 843	10 936
2017	325 566	1 533 430	828 234	1 365 898	10 068

Source : Données statistiques DGESS/ MAAH 2018

- **Les autres cultures vivrières**

La production définitive des autres cultures vivrières (niébé, igname, et patate) de la campagne agricole 2017/2018 est estimée à 661 317 tonnes soit une baisse de 1,75% par rapport à la campagne précédente qui était de 673 122. Cette production se répartit comme suit :

La production du niébé est estimée à 555 833 tonnes, soit une légère stabilité de 0,28% par rapport à la campagne dernière et une baisse de 3,72% par rapport à la moyenne quinquennale.

La production d'igname est de 46 735 tonnes, en baisse de 1,95% par rapport à la dernière campagne. Cette production comparée à la moyenne quinquennale enregistre une forte baisse de 28,17%.

La production de patate est évaluée à 58 749 tonnes, soit une baisse de 16,67% comparée à celle de l'année dernière et de 29,33% comparativement à la moyenne quinquennale.

Tableau 3: Production des autres cultures vivrières de 2007 à 2017 (en tonnes)

ANNEE	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
NIEBE	253 190	537 680	453 629	626 113	441 015	598 524	599 803	562 729	571 303	558 924	555 833
IGNAME	19 684	43 295	80 868	97 630	99 730	113 345	91 577	43 953	28 762	48 251	46 735
PATATE	61 916	73 221	81 499	92 520	140 061	92 817	167 550	37 738	47 029	65 947	58 749

Source : Données statistiques DGESS/MAAH 2018

Pour ces spéculations, on note :

- un fort potentiel de croissance et d'extension ;
- l'introduction et le développement des semences améliorées ;
- les productions sont en deçà de la demande nationale :

- une forte demande nationale de riz qui s'accroît à un rythme accéléré par an.
- une très forte demande sous régionale, particulièrement pour le riz et les haricots blancs.

Dans sa politique d'intensification et d'accroissement de la production agricole, le Burkina Faso s'est particulièrement orienté vers l'utilisation généralisée des semences améliorées dans le sous-secteur céréalier, par la mise en place d'un programme de production et de vulgarisation de semences améliorées.

2.1.3. Les fruits et légumes

L'option du Gouvernement pour une diversification alimentaire implique le développement des filières fruits et légumes. Elles occupent une superficie cultivée de 30 000 hectares pour une possibilité d'extension sur 225 000 hectares (en augmentation de 7 % par an). Les productions de ces filières représentent 16,5 % de l'ensemble de la production agricole.

La production maraîchère totale était de 747 488 tonnes en 2010¹, répartie entre les différentes spéculations. Les quantités produites se présentent comme suit :

- **les haricots verts** : 17 739 tonnes en 2009. Il existe un fort potentiel d'accroissement de la production d'haricots verts et il y a un fort regain d'intérêt pour cette spéculation. La demande extérieure pour les haricots verts est forte. Pendant deux décennies (1970 à 1990) le pays était l'un des premiers exportateurs africains d'haricots verts, avec une qualité des produits mondialement reconnue.
- **la tomate** : 159 632 tonnes en 2009
- **les oignons** : 242 258 tonnes oignons bulbes et 21 307 oignons feuilles en 2009
- **la mangue** : 327 479 tonnes en 2010 pour une superficie occupée de l'ordre de 35.000 hectares.

En outre, ces cultures, bien maîtrisées par les producteurs burkinabè, présentent un important potentiel de développement et disposent déjà d'un circuit d'exportation dans la sous-région (Ghana, Togo, Benin, Côte d'Ivoire, Guinée Equatoriale), vers l'Europe et d'autres continents.

Les filières fruits et légumes renferment une importante marge d'accroissement compte tenu des potentialités encore énormes de terres irrigables disponibles (avec près de 225 000 hectares) sur les principaux sites que sont Bagré, Sourou, Douna, bientôt Samendeni etc.

2.1.4. Les oléagineux

La production définitive des cultures oléagineuses est évaluée à 1 360 952 tonnes ; elle est en baisse de 8,90% par rapport à la campagne passée et stable (+0,53%) par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes. Pour les différentes spéculations, les productions se présentent comme suit :

L'arachide enregistre une production de 334 328 tonnes, en baisse globale de 35,63% par rapport à la campagne agricole écoulée (515 672 tonnes) et de 11,15% par rapport à la moyenne quinquennale ;

Le sésame avec une production de 163 787 tonnes connaît une relative stabilité (-0,08%) comparé à celle de la campagne précédente (163 819 tonnes). Par rapport à la moyenne quinquennale, la baisse est de

¹ La dernière enquête sur les cultures maraichères date de 2010

14,58%. Avec une production nationale de plus de 163 787 tonnes enregistrée au cours de la campagne 2017-2018, le sésame se positionne au deuxième rang des cultures de rente dans notre pays après le coton, faisant ainsi du Burkina Faso, le 4e pays producteur du sésame en Afrique, après l’Ethiopie, le Nigéria et le Soudan. Le marché asiatique et également européen pour le sésame conventionnel et Bio constituent de véritables marchés sûrs pour ce produit.

Le soja avec une production de 18 500 tonnes, enregistre une baisse de 28,43 % et 13,59% respectivement par rapport à la campagne dernière (25 765 tonnes) et à la moyenne quinquennale.

Tableau 4 : Production des oléagineux de 2007 à 2017 (en tonnes)

ANNEE	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
SESAME	18 802	51 924	56 252	90 649	84 759	100 488	137 347	321 837	235 079	163 819	163 787
ARACHIDE	244 922	346 292	330 624	340 166	265 322	311 273	349 688	335 223	365 887	515 672	334 328
SOJA	5 850	29 209	15 686	22 394	23 056	24 347	21 773	15 055	20 021	25 765	18 500

Source : Données statistiques DGESS/MAAH 2018

II.2 Dans le sous-secteur de l'élevage

Le secteur de l'élevage constitue le troisième pilier de l'économie. Il contribue pour plus de 18,6% (y compris la sylviculture et la pêche) au PIB et représente 25 % des recettes d'exportation (3ème rang des produits d'exportation après l'or et le coton). Sa part contributive à la formation des revenus monétaires des ménages ruraux, hors coton, est évaluée à plus de 40%. En moyenne, les exportations des produits d'élevage rapportent au pays plus de 60 milliards de FCFA par an, dont 52,2% pour le bétail « sur pieds », 42,9 pour les cuirs et peaux et seulement 4,9% pour la viande et les abats. Le Burkina Faso est classé au 4ème rang des pays d'élevage de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Le sous-secteur de l'élevage dispose d'énormes potentialités en raison de: (i) l'existence d'un cheptel numériquement important et diversifié (tableau 4) ; (ii) l'existence d'importantes zones pastorales (26 zones aménagées d'une superficie de 775 000 ha sur plus de 160 zones potentiellement aménageables), d'aires villageoises de pâture, de couloirs de transhumance et des zones agro-écologiques permettant le développement d'un élevage diversifié; (iii) l'existence d'importantes marges d'amélioration de la productivité du cheptel ; (iv) un intérêt de plus en plus grandissant du secteur privé à l'aquaculture et (v) l'existence d'unités de pisciculture équipées d'infrastructures de production piscicole.

Au plan organisationnel, on dénombre 6.100 groupements d'éleveurs regroupés en 92 unions et 21 associations avec environ 106.000 membres. Au niveau national on retiendra principalement la Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB) les interprofessions (bétail-viande, lait, porcs, aviculture moderne et aviculture traditionnelle, miel etc.) et les structures nationales des maillons transformation, commercialisation.

Tableau 5 : Evolution des effectifs du cheptel par espèce (en milliers de têtes)

Espèce	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Equins	Camelins	Porcins	Volaille
2008	8 072	7 770	11 633	1 009	37	16	2 083	35 359
2009	8 233	8 003	11 982	1 029	38	16	2 124	36 419
2010	8 398	8 243	12 342	1 050	38	16	2 167	37 512
2011	8 566	8 490	12 712	1 071	38	17	2 210	38 637
2012	8 737	8 745	13 094	1 092	39	17	2 254	39 796
2013	8 912	9 007	13 486	1 114	39	18	2 299	40 990
2014	9 090	9 277	13 891	1 136	40	18	2 345	42 220
2015	9 272	9 556	14 308	1 159	40	18	2 392	43 486
2016	9 457	9 842	14 737	1 182	40	19	2 440	44 791
2017	9 647	10 1379	15 179	1 206	41	19	2 489	46 135

Source: *DGESS/MRAH 2018*

Les potentialités semblent largement sous évaluées. La maîtrise des productions animales (viande, lait, œufs, cuirs et peaux, etc.) demeure une des difficultés majeures au niveau du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques. La méthode d'estimation des effectifs du cheptel au niveau national, donne une évolution linéaire au fil des années.. Le tableau ci-dessous donne l'évolution des différentes productions animales contrôlées.

Tableau 6: Evolution des productions de lait, des œufs de la viande, du miel, des cuirs et peaux (en milliers)

Produits animaux	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Lait (litre)	1 329	1 980	2 691	3 419	5 057	4 697	3 973	4 447	4 607	4 309
Miel (kg)	35	208	230	336	369	316	265	339	312	561
(Œufs (unité)	16 000	22 066	72 164	49 226	60 000	66 658	122 420	121 194	89 541	53294
Cuirs et peaux (unité)	1 271	1 173	1 266	1 321	1 407	1 516	1 797	1 741	1 732	80
Viande (kg)	39 089	39 720	41 264	41 913	46 042	45 958	49 233	53 850	44 681	37 075

Source : *Rapports d'activités 2008-2017du MRAH*

2.2.1. La filière bétail-viande

Les exportations d'animaux sur « pieds » sont relativement importantes En revanche, très peu de viande est exportée en raison principalement du manque d'abattoirs conformes aux normes internationales alors que le marché existe, notamment au niveau sous régional. En 2017, au titre des exportations, on a enregistré 539 012 têtes d'animaux (173 292 bovins, 261 972 ovins et 103 748 caprins) pour une valeur monétaire d'environ 95 milliards de FCFA et 148 tonnes de viande (99 tonnes de bovins, 01 tonne de

caprins et 48 tonnes d'ovins). Ces exportations sont destinées à satisfaire la forte demande de produits animaux dans les pays voisins notamment la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigeria..

Une analyse fine par maillon de la filière bétail-viande montre que le maillon production contribue pour 66,1% dans la contribution globale du sous-secteur élevage au PIB primaire contre seulement 6,7% pour le maillon transformation.

La logique d'intervention du Gouvernement dans cette filière consiste à stimuler l'implantation de véritables pôles de développement d'industrie de la viande en mettant en synergie dans les aires géographiques stratégiques du pays les principaux segments de valeur ajoutée de la filière viande. En pratique, il s'agira d'encourager et de soutenir la mise en place raisonnée de « plateformes intégrées » constituées d'abattoirs, d'industries et d'entreprises de transformation de la viande et des produits dérivés. Le développement de l'élevage intensif permettrait également d'assurer une production de viande plus compétitive et de meilleure qualité.

L'objectif est de pouvoir atteindre 2000 tonnes de viande exportée en 2020 par l'amélioration des poids moyens carcasse des bovins, ovins et caprins qui sont respectivement de 113 kg, 9 kg et 8 kg. Il s'agira en 2020 de porter cet indicateur à 125 kg pour les bovins, 12 kg pour les ovins et 9 kg pour les caprins.

2.2.2. La filière lait

Le cheptel bovin est estimé à environ 9,1 millions de têtes dont environ 1 million de vaches laitières.

Au cours de l'année 2017, 4 309 061 litres de lait ont été collectés par 735 Unités de Transformations laitières (UTL) pour une valeur d'environ 3 milliards de francs CFA. En outre, 926 424 litres ont été transformés dans les différents Centres de Collecte de Lait (CCL). Les produits laitiers couvrent à peine 10% de la demande nationale.

La production laitière est en moyenne de 110 litres par lactation de 180 jours et par vache. Ces performances demeurent en deçà des potentiels et des possibilités d'amélioration permettant d'atteindre 1400 litres par lactation de 280 jours par vache. Malgré ces potentialités, les importations de produits laitiers absorbent des milliards de FCFA de devises par an (13,4 milliards en 2014). L'objectif du Burkina Faso est d'accroître la part du lait local dans la satisfaction des besoins nationaux à hauteur de 65%.

2.2.3. La filière cuirs et peaux

La filière cuirs et peaux bénéficie de l'existence d'un potentiel important de cheptel ruminants (environ 35 millions de têtes de bovins, ovins et caprins en 2017) avec un disponible exploitable appréciable (taux d'exploitable : 12 % pour les bovins, 26% pour les ovins et 32% pour les caprins) et d'un réseau dynamique de collecte. L'exportation des cuirs et peaux contribue à 42,9% des valeurs d'exportation des produits animaux. En 2017, 10 729 cuirs et 69 777 peaux ont été exportés. Par ailleurs pour la même année, 8 948 cuirs et 53 670 peaux ont été tannés pour l'artisanat local.

Cependant, le maillon production de la filière souffre énormément de l'exportation des animaux sur pieds. Les cuirs et peaux sont exportés bruts pour la majeure partie en dépit de la coexistence d'une culture traditionnelle de transformation artisanale des cuirs et peaux et d'une vision moderne de la filière.

2.2.4. La filière miel

L'activité apicole est pourvoyeuse de revenus financiers importants pour les acteurs de la filière au Burkina Faso. La production annuelle du miel n'a cessé de croître depuis ces dernières années. La quantité du miel est passée de 55 tonnes en 2007 à plus de 500 tonnes en 2016 pour 1,5 milliards de FCFA au titre des retombées financières.

Le Burkina Faso compte environ 15 000 apiculteurs et 10 centres apicoles qui, à eux seuls, totalisent 200 emplois permanents. En outre, l'apiculture contribue à l'amélioration de la biodiversité et à la productivité agricole par la pollinisation à travers les abeilles. Cependant, le potentiel local dans cette filière est largement sous-exploité malgré les dispositions prises ces dernières années par l'Etat avec la création d'un secrétariat technique dédié à l'apiculture. En 2017 environ 561 tonnes de miel brut ont été produits par 2 839 apiculteurs dont 370 tonnes transformée (.66%).

Sur le plan de la qualité du miel et des autres produits de la ruche, le Burkina Faso a mis en place un dispositif de surveillance qui permet une traçabilité des produits. De ce fait, le pays bénéficie d'une accréditation pour l'exportation du miel et autres produits de la ruche dans l'espace de l'Union Européenne.

2.2.5. La filière Volaille

L'aviculture burkinabé est essentiellement traditionnelle. Les espèces les plus exploitées sont la poule, la pintade, le canard, le dindon, le pigeon. En 2017, l'effectif des volailles était à plus de 46 millions de têtes dont 80% de poules. Les produits de l'aviculture tels que le poulet local et les œufs sont prisés au niveau national et à l'extérieur du pays. La demande de la volaille locale est forte dans les grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.). La consommation journalière pour la seule ville de Ouagadougou dépasserait les 50 000 poulets par jour (MRA, 2014) soit plus de 150 millions de FCFA à raison de 3000 FCFA en moyenne le produit transformé (poulet rôti, poulet grillé, poulet flambé, poulet au four « télévisé » etc.)

En 2017 près de 1 000 499 volailles (locales) ont été vendues pour une valeur monétaire d'environ 2,9 milliards de FCFA francs. Quant aux œufs provenant des fermes avicoles modernes 53 294 875 ont été vendus à hauteur de 5 milliards de FCFA. Ces chiffres concernent uniquement les fermes avicoles et les unités de ventes de volailles suivis par les services du ministère en charge des ressources animales.

Cependant, la filière avicole est confrontée à certaines difficultés dont les plus importantes sont les pathologies aviaires, la mauvaise alimentation, les mauvaises conditions d'habitation, l'absence d'abattoirs modernes.

2.3. Dans le sous-secteur forestier

Le domaine forestier du Burkina Faso est constitué d'une superficie d'aires classées estimée à 3 815 000 ha, soit 14 % du territoire national et de forêts protégées représentant 42 % du territoire national.

Quant au domaine faunique d'une superficie d'environ 3 550 000 hectares, il est composé de trois (03) parcs nationaux (390 500 ha), quatre (04) réserves totales de faune (298 500 ha), sept (07) réserves partielles de faune (2 195 200 ha), un (01) ranch de gibier (94 000 ha), deux (02) forêts classées à vocation

faunique (Deux Balé et Dibon) (81 000 ha), quatre (04) zones cynégétiques (154 246 ha), un (01) refuge local. Le pays compte également des aires à statut international dont deux (02) Réserves de la Biosphère (Parc National du W (350 000 ha) et la mare aux hippopotames de Bala (19 200 ha)) et dix-huit (18) zones humides d'importance internationale pour la conservation des oiseaux (sites Ramsar).

Les aires protégées regorgent de potentialités forestières constituées de 376 espèces pourvoyeuses de produits forestiers ligneux et non ligneux et d'une diversité d'espèces fauniques comprenant 128 espèces de mammifères, plus de 477 espèces d'oiseaux et 60 espèces de reptiles et amphibiens. Cela constitue une des meilleures offres sous régionales en matière de tourisme cynégétique et fait du Burkina Faso une des destinations privilégiées du tourisme de vision dans la sous-région ouest africaine.

2.3.1. Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)

Les PFNL soutiennent la sécurité alimentaire en milieu rural et restent d'une grande importance pour la survie de cette population et la lutte contre la pauvreté en fournissant des produits pour la satisfaction des besoins alimentaires, nutritionnels et pécuniaires. On estime que 70% du territoire national, soit environ 19 048 352 ha, renferme une grande diversité de PFNL (comestibles, fourragers, médicinaux, insecticides et fongicides, cosmétiques et de parfumerie, colorants et tannins, artisanaux, ornementaux, etc). L'existence de ce fort potentiel offre une très grande possibilité d'intensification de la production et surtout de transformation. Selon les résultats de l'étude sur les aspects socioéconomiques de neuf (09) filières prioritaires² des PFNL (janvier 2017), la valeur ajoutée totale des filières considérées est évaluée à 271,85 milliards de FCFA, soit 3,85% du Produit Intérieur Brut (PIB).

En 2016, les productions des PFNL prioritaires se chiffraient ainsi qu'il suit :

Tableau 7: Quantités de PFNL collectés par région en 2016

REGION	PFNL COLLECTES EN KG				QUANTITE TOTALE (KG)
	Amandes de karité	Graines de néré	Amandes de balanites	Gomme arabique	
Boucle du M.	98 658 454	1 865 424	-	-	100 621 890
Cascades	48 645 824	258 741	120 127	-	49 108 994
Centre	148 250	22 015	63 458	-	236 568
Centre Est	59 975 478	11 600	474 214	-	60 466 896
Centre Nord	3 168 450	87 002	88 741	1 120	3 368 068
Centre Ouest	5 298 562	107 655	-	-	5 530 567
Centre Sud	365 212 154	378 220	-	-	365 838 514
Est	8 102 885	2 170	65 214	-	9 371 090
Hauts Bassins	37 001 005	140 800	147 545	-	37 361 890
Nord	6 847 972	650	398 471	252 632	7 499 935
Plateau Central	4 501 080	38 253	-	-	4 552 003

²² *Acacia macrostachya*, *Tamarindus indica*, *Balanites aegyptiaca*, *Adansonia digitata*, *Parkia biglobosa*, *Saba senegalensis*, *Vitellaria paradoxa*, *Ziziphus mauritiana*, *Bombax costatum*.

REGION	PFNL COLLECTES EN KG				QUANTITE TOTALE (KG)
	Amandes de karité	Graines de néré	Amandes de balanites	Gomme arabique	
Sahel	18 205	-	947 985	892 620	1 858 810
Sud-Ouest	70 278 200	292 889	-	-	70 572 411
TOTAL (EN KG)	707 856 519	3 205 419	2 305 755	1 146 372	716 387 636

Source : Rapport d'activités de la Direction Générale de l'Economie Verte, 2016

Anacarde : noix d'acajou

L'anacarde se positionne actuellement comme le 3^{ème} produit agricole d'exportation au Burkina-Faso, après le coton et le sésame (DGPER, 2015). La production de noix d'acajou du Burkina Faso est estimée à environ 100 000 tonnes par année. Cultivée sur près de 65 800 ha, la noix d'acajou mobilise plus de 45 000 producteurs, ce qui constitue une opportunité de création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Au-delà de la production de noix, le marché de ce produit se développe dans le monde et le pays ambitionne de porter ses efforts d'abord sur une pleine exploitation des vergers actuels d'anacardiens et sur le renforcement du peuplement de l'anacardier qui s'adapte très bien aux sols dans une grande partie du pays. Les exportations de noix de cajou ont atteint 51 100 000 000 de FCFA en 2015. La noix de cajou est très faiblement transformée au Burkina Faso. L'existence d'un marché local et sous régional peu exploité pour la vente des amandes blanches et grillées, le potentiel du marché bio équitable en pleine expansion en Europe constituent autant de motifs d'exploitation de cette spéculation.

Moringa oleifera,

Il présente des intérêts économiques certains pour les populations rurales. Le prix du kilogramme de poudre de feuilles séchées de *Moringa* qui est de l'ordre de 7500 F CFA montre que sa culture pourrait être rentable étant donné la faible exigence de son entretien. Le Kg de graines se vend sur le marché national en moyenne à 14 500 F CFA et son huile à 10 500 le litre sur la place du marché. En Europe le prix du litre se négocierait entre 100 000 et 110 000 FCFA.

Les amandes de karité :

Le peuplement de karité est estimé à 280 802 859 pieds d'arbres repartis sur toute l'étendue du territoire en dehors du Sahel. Ce peuplement représente un potentiel de 1 247 294 tonnes d'amandes exploitables. La production d'amandes de karité a atteint 707 856 519 kg en 2016 destinées principalement à l'exportation. Selon les statistiques de la Direction générale des douanes, les exportations d'amandes et de beurre de karité se sont élevées à 25,5 milliards de FCFA en 2016. La filière karité représente donc une source importante de revenus pour le Burkina Faso et se positionne comme le quatrième produit d'exportation du pays après l'or, le coton, le bétail et le sésame. Les amandes de karité du Burkina Faso sont réputées pour leur très haute teneur en matières grasses et intéressent de plus en plus les pays européens et asiatiques. Les producteurs, qui ont acquis une bonne maîtrise des techniques de ramassage, de traitement des noix et un savoir-faire dans la production du beurre, constituent les principaux atouts de la filière.

2.3.2. Les ressources fauniques

L'une des formes d'exploitation de la faune est la chasse. Dans l'exercice de la chasse et de la capture, on distingue principalement la grande chasse, la petite chasse, la récolte ou cropping, le tourisme de vision, le ranching ou l'élevage des animaux sauvages, la chasse spéciale « roussette » et la chasse dite villageoise. Si cette dernière est informelle, les autres se mènent dans des espaces aménagés et ouverts à des périodes données. La période de chasse court généralement de décembre au 31 mai de l'année suivante.

L'exploitation faunique représente l'une des sources de richesses du Burkina Faso. Sa gestion intéresse toutes les couches sociales, et particulièrement les populations rurales qui ont assuré pendant des siècles la conservation des espèces et de leurs habitats. Selon les données des rapports de concession de chasse et des services déconcentrés du Ministère en charge de l'environnement, la campagne d'exploitation faunique 2016 a permis de d'engranger 1 428 036 512 FCFA. La répartition est faite de la façon suivante 450 338 350 FCFA au titre des recettes de l'Etat (31,53%), 904 442 507 FCFA aux concessionnaires des zones de chasse (63,34%) et 73 255 655 FCFA aux populations riveraines (5,13%).

L'élevage des aulacodes, des porcs épics, des cailles sauvages, des autruches, etc. est de plus en plus une activité conduite par certains ménages et par des opérateurs du secteur privé dans les villes et campagnes.

III.OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR AGRO-SYLVO PASTORAL

De nombreuses opportunités d'investissements existent dans tous les sous-secteurs du développement rural.

3.1. Opportunités d'investissements dans le sous-secteur agricole

Les opportunités d'investissement dans le secteur agricole sont nombreuses et diversifiées. Les investisseurs sont attendus dans la transformation des produits agricoles pour les spéculations de leur choix dans les zones à vocation agropoles notamment : Bagré, Vallée du Sourou, Kompienga, Samandéni et les péri-urbaines à vocation agro-industrielles.

3.1.1. Les gains de productivité dans l'ensemble du système agroalimentaire

Une combinaison de l'intensification durable, l'agriculture intelligente face au climat et le développement des chaînes de valeur est nécessaire pour satisfaire de manière durable les besoins des consommateurs et des producteurs. L'intensification des systèmes de production au Burkina Faso demeure cependant faible. A peine 20% des producteurs ont adopté les semences améliorées et moins de 32% les engrais. L'ambition du Gouvernement étant de porter ces différents indicateurs au niveau maximum possible, cela dégage de grandes opportunités de production et de vente de semences, d'engrais et d'équipement.

A travers le Burkina Faso, c'est une ouverture sur tout le marché de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi l'obligation de l'intensification durable des systèmes agroalimentaires laissent percevoir de grandes opportunités pour le secteur privé national et international sur de grands axes notamment :

- **les Produits, processus et innovations technologiques** : les exemples comprennent les emballages, les étiquetages, la production et la fourniture des intrants (semences, engrais, fumure organiques, équipements et machines), les services d'appui conseil et de vulgarisation à la carte.
- **les prestations de services favorables aux échanges commerciaux** incluant l'appui à la recherche de marché international, l'appui à la contractualisation et à la commercialisation des produits agricoles, les conseils spécialisés de gestion pour les entrepreneurs agricoles, l'appui à la recherche de financements pour les petits producteurs ;
- **les investissements dans l'infrastructure** notamment les infrastructures visant les marchés, les grands super marchés pour les produits agricoles nationaux ;
- **les financements des entreprises agricoles.**

3.1.2. Forte disponibilité de terres cultivables et aménageables

Le pays dispose de 9 000 000 d'hectares cultivables dont environ 3,5 millions d'hectares disponibles aptes à toutes cultures, 233 500 hectares irrigables et 500 000 hectares aménageables exploitées respectivement à 30% et 11%). Du riz au blé, en passant par les fruits et légumes, les épices, les cultures maraichères, les plantes médicinales peuvent être produites dans nos conditions agro climatiques.

3.1.3. Disponibilité d'un marché des produits agricoles

Les opportunités de marché des produits agricoles en Afrique de l'Ouest sont de plus en plus dynamiques en raison de l'essor démographique, l'urbanisation, la croissance des revenus, la diversification des régimes alimentaires et la hausse des prix à la production.

Le meilleur potentiel de croissance du marché existe pour le riz, les fruits et légumes, les légumineuses, le maïs et les épices ; Des niches impressionnantes sont à exploiter dans des filières telles que les fleurs d'oseille (hibiscus sabdarifa), hautement utilisées dans la production de plusieurs jus ; le soja, le gingembre, le sésame et les oranges.

Par ailleurs la demande alimentaire se transforme, passant de produits en vrac non différenciés à des aliments caractérisés par différents attributs de qualité tels que les caractéristiques nutritionnelles et de santé, l'emballage, et la facilité de préparation, offrant des opportunités importantes pour la valeur ajoutée.

3.1.4. Opportunités de Partenariat public-privé (PPP)

- Les opportunités de partenariat public-privé existent dans le domaine des infrastructures structurantes notamment les aménagements hydroagricoles ; la production d'engrais minéraux ; la transformation des produits agricoles ; la production d'emballages ; de semences de qualité,
- la création de centrales d'achat de produits agricoles.
- Le tableau suivant fait la synthèse des opportunités d'investissements privés dans le secteur agricole.

Orientations stratégiques du PNDES	Opportunités d'investissements
OS 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création des lycées et centres de formations sur les productions agro-sylvo-pastorales, fauniques et halieutiques ; ✓ Promotion des services Agro sylvo pastoraux ; ✓ Développement des incubateurs d'entreprises agro-sylvo-pastorales
OS 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création des centres de vulgarisation des technologies Agricoles et de conseils Agricoles
OS 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Production et distribution d'engrais et autres intrants pour les productions agro-sylvo-pastorales ✓ Production, transformation et commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques ✓ Montage et distribution des équipements et matériels pour les productions ✓ Développement et distribution des produits financiers et assurantiels adaptés ✓ Offre de services d'appui conseil, de collecte, de stockage et de commercialisation des produits agricoles

3.1.5. Des projets concrets en recherche de financement

En cohérence avec ces opportunités d'investissements privés, le département de l'agriculture a des propositions matures pour lesquelles, il recherche des partenaires privés intéressés. Le tableau suivant fait la synthèse de ces différentes propositions.

Tableau 8 : Projets et programmes en recherche de financement dans le domaine de l'agriculture

Libellé des investissements structurants et Projets en recherche de financement	Objectifs stratégiques
Projet de mise en valeur des infrastructures hydro-agricoles dans les régions du sahel, du centre-nord et du nord	contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'amélioration des revenus des populations par la réalisation d'infrastructures hydro-agricoles et leur mise en valeur efficace

Libellé des investissements structurants et Projets en recherche de financement	Objectifs stratégiques
Projet de développement de la chaîne de valeur du riz	Contribuer à l'augmentation des revenus des acteurs et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle par l'amélioration de la compétitivité du riz du Burkina.
Projet de développement de la valeur ajoutée des filières agricoles (VAFA)	Augmenter la productivité, des valeurs ajoutées et des revenus agricoles
Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA)	Améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits dans les filières riz, maraîchage, sésame et niébé.
Aménager 1 000 ha de périmètres agro-sylvo-pastoraux et halieutiques dans les régions du Centre-Nord, Centre-Ouest et des Hauts-Bassins	Contribuer à la lutte contre la pauvreté des populations rurales par l'accroissement et la sécurisation de la production surtout agricole, la création d'emplois, la promotion des activités rémunératrices en milieu rural.
Mettre en place 31 unités de transformation des produits agricoles dans les zones à forte production	Améliorer la transformation des produits agricoles et les sources de revenus des ménages
Mettre en place des infrastructures agricoles post récoltes (conserveries, comptoirs, magasins)	Accroître les infrastructures de conservation des produits agricoles au profit des organisations des acteurs.
<i>Aménager 2 000 ha de périmètre hydro agricole pour la culture du blé</i>	Renforcer la base de production du blé au Burkina Faso
<i>Aménager 2000 hectares de périmètres hydro agricole à dangoumana, la rive ouest du fleuve sourou</i>	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans la zone de Dangoumana
<i>Aménager 1812 ha de périmètres hydro agricole à Sono-Kouri</i>	Contribuer à l'augmentation la production agricole et les revenus des producteurs.
<i>Aménager 1 500 ha de périmètres hydro agricole à Bissan</i>	Contribuer à l'accroissement et à la diversification de la production agricole à Bissan
<i>Céer une Centrale d'approvisionnement des intrants et matériels agricoles (CAIMA)</i>	Contribuer à assurer l'approvisionnement régulier du pays en intrants et matériels agricoles tant en quantité qu'en qualité et à un prix compétitif et constituer un stock national d'intrants et de petits matériels agricoles (mécaniques et motorisés).
Mettre en place une unité de production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel	contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire par un accroissement de la productivité et de la production agricoles à travers une utilisation accrue des engrais.

Libellé des investissements structurants et Projets en recherche de financement	Objectifs stratégiques
Créer un centre de formation agricole dans chacune des régions du centre, du plateau central, du nord, du centre-est et des cascades	Contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte et à la réduction de la pauvreté au Burkina Faso à travers le renforcement des capacités des acteurs du monde rural.
Mettre en place un incubateur innovant d'entrepreneurs agricoles au niveau des CPR et duCAP Matroukou	Contribuer à l'insertion socio-professionnelle des jeunes à travers le développement de l'entrepreneuriat agricole et agro-alimentaire
<i>Créer des lycées agricoles spécialisés par région</i>	Accroître l'offre de formation professionnelle dans le secteur agricole
Réhabiliter la plaine de la vallée du KOU BAMA (région des Hauts bassins)	Contribuer à l'amélioration des conditions de mise en valeur et d'exploitation des périmètres irrigués de la vallée de KOU BAMA
Aménager 1000 ha dans la plaine de Noufila Douna (province de la Léraba région des cascades)	Contribuer à l'accroissement et à la diversification de la production agricole à Noufila Douna
Mettre en place une société de production de semences agricoles (SO.PRO.S.A)	Améliorer la productivité agricole par la production et la diffusion des semences certifiées de variétés améliorées pour le riz, le maïs et les cultures maraîchères
Mettre en place une unité de production d'emballages des produits agro-alimentaires	Contribuer à la valorisation des déchets issus du papier administratif en le recyclant pour d'autres usages comme les emballages, les sacs
Aménager 1 500 ha de périmètres irrigués à Samendeni (PDIS II)	Aménager des périmètres irrigués autour du barrage de Samendeni pour intensifier et diversifier la production agricole

III.2. Les opportunités d'investissement dans le sous-secteur des ressources animales et halieutiques

3.2.1. Domaines d'investissement

La combinaison de la croissance démographique (générale et urbaine) avec l'augmentation du revenu par habitant et le début d'un développement d'une classe moyenne entraînant une forte augmentation de la demande de produits d'origine animale au Burkina Faso et dans la sous-région sont autant d'opportunités à saisir pour investir dans le sous-secteur des ressources animales et halieutiques eu égard à ces nombreuses potentialités ci-dessus citées.

Le secteur de l'élevage présente d'énormes potentialités d'investissement dans le cadre de son intensification, notamment dans :

- l'installation d'unités de transformation des produits de l'élevage (abattoirs frigorifiques modernes laiteries, tanneries modernes, mielleries) ;
- l'installation d'unités de production d'aliments concentrés pour le bétail ou la volaille ;

- l'amélioration de la productivité de l'élevage ;
- l'installation de fermes modernes d'élevage pour renforcer l'offre de viande et de produits laitiers (unité d'embouches de grande capacité, etc.);
- la production de semences améliorées dans le domaine des cultures fourragères ;
- le renforcement de la traçabilité des produits par la mise en place d'infrastructures modernes (laboratoires et équipements de contrôle de la qualité) ;
- la mise en place de structures de contrôle de qualité gérées par les professionnels privés ;
- l'amélioration de la disponibilité et l'accessibilité des intrants vétérinaires et zootechniques

3.2.2. Des projets concrets en recherche de financement

Le département des ressources animales dispose des projets matures en recherche de financement en cohérence avec les opportunités d'investissement ci-dessus. Ces projets sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 9 : Projets en recherche de financement dans le domaine de l'élevage

Titre du projet	Objectif du projet
Projet de construction de l'abattoir frigorifique de Bobo-Dioulasso	Construire et équiper un nouvel abattoir à Bobo-Dioulasso répondant aux normes internationales
Projet de réalisation d'une laiterie dans le bassin laitier de Bobo-dioulasso	Augmenter l'offre de lait et produits laitiers d'origine locale
Projet de mise en place d'une centrale d'achat des médicaments vétérinaires	Contribuer à une meilleure couverture sanitaire du cheptel

III.3. Les opportunités d'investissement dans le sous-secteur forestier et faunique

3.3.1. Domaines d'investissement

Les opportunités d'investissement dans le secteur forestier et faunique sont nombreuses et diversifiées notamment dans l'intensification de la production, de la transformation des PFNL et de l'exploitation faunique.

Les domaines d'investissements identifiés sont entre autres :

- la création de jardins nutritifs : ce sont des parcelles aménagées pour la production intensive de feuilles de *Moringa*, de baobab et « de pomme du sahel ». Il doit comporter un point d'eau permanent. Le jardin nutritif peut rapporter dans l'année un bénéfice net de 1,5 millions de francs CFA pour une production moyenne de 3270 kg de feuilles fraîches;
- la production d'aliments pour bétail sur la base des PFNL comme les gousses de *Piliostigma-sp*, de *Faidherbia-albida*, herbacées avec le broyeur polyvalent. ;

- la réalisation de verger de plantes fruitières (pommier du sahel ou Jujubier greffé, goyaviers, liane goïne, manguiers, karité greffés, nérés)...
- la création de plantation intensive de *Moringa* : c'est une plantation serrée à écartement variant entre 1 et 2 mètres entre les plants et les lignes et destinée à la production intensive des feuilles et des gousses de *Moringa* ;
- la création d'unité de savonnerie artisanale et de cosmétiques sur la base des acides gras locaux « beurre de karité, huile de Neem, huile de balanites, huile de *Carapa procera*, huile de baobab, etc » ;
- la création d'unités de transformation des PFNL (beurre de karité, soubala, jus, sirop, confiture et autres) ;
- la création de restaurant de mets locaux à base de PFNL (*zamnè*, feuille de moringa, feuilles et fleurs de *Balanites*, feuilles de *Strychnos spinosa*, feuilles de *Diospyros mespiliformis*, etc) ;
- la collecte et la commercialisation des PFNL (gomme arabique, amandes de karité, detare, jujube, fruits et graines de néré, pain de singe et graines de baobab, etc.) ;
- la création de plantations à grandes échelles pour la production des PFNL (gommeraie, plantation de lianes, plantation de néré, karité greffé, etc.) ;
- l'organisation de la petite chasse dans les terroirs villageois ;
- l'élevage des animaux sauvages (Aulacodes, etc.) ;
- la création d'unités de production de plants semenciers.

3.3.2. Des projets concrets en recherche de financement

En cohérence avec ces opportunités d'investissements, des propositions de projets en recherche de partenaires sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Projets en recherche de financement

Titre du projet	Objectifs du projet
Accroissement de la résilience des ménages face aux effets des changements climatiques par la valorisation des PFNL (ARM/CC)	Contribuer à l'accroissement de la résilience des ménages face aux effets des changements climatiques
Amélioration de l'exploitation et de la gestion durable de <i>Moringa oleifera</i> au Burkina Faso	Contribuer à l'organisation et au développement de la filière Moringa au Burkina Faso
Réalisation de jardins nutritifs de baobab et de moringa au Burkina Faso	Contribuer à l'organisation et au développement des filières Feuilles de Moringa et Feuilles de Baobab au Burkina Faso

Appui au développement durable de la filière gomme arabique au Burkina Faso	Contribuer au développement de la filière gomme arabique du Burkina Faso
--	--

